



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
10.01.2006

Date de la convocation des conseillers:
10.01.2005

point de l'ordre du jour :

COMMISSARIAT DE DISTRICT

23 JAN. 2006
Luxembourg

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 janvier 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Codello, Zwally, Wohlfarth, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents : Braz, échevin, Maroldt, Hannen, Knaff, Hildgen, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Ville de Villerupt

Vu la convention du 9 janvier 2006 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Ville de Villerupt ;

Considérant que cette convention a pour objet la réalisation d'une action d'insertion et de formation intitulée « Villerupt.com – La transhumance des cultures » dont les objectifs sont :

- Réalisation et mise en œuvre d'un système technique et informatique innovant permettant la consultation virtuelle du patrimoine architectural, artistique, culturel ... du territoire transfrontalier franco-luxembourgeois entre Villerupt et Esch
- Réalisation d'une action de formation adaptée et individualisée pour des demandeurs d'emploi et/ou en insertion dont les contenus sont :
 - découverte et maîtrise des nouvelles technologies
 - découverte et maîtrise du traitement de l'information
 - développement et valorisation des compétences transférables dans d'autres domaines d'activités
 - construction de parcours individualisés d'insertion professionnelle

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Ville de Villerupt concernant la réalisation d'une action d'insertion et de formation intitulée « Villerupt.com – La transhumance des cultures ».

En séance

Esch-sur-Alzette, le 20.01.2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

Date qu'en tête

CC 20.01.06
pt.04

Luxembourg, le 24 janvier 2006


Grand-Duché de Luxembourg

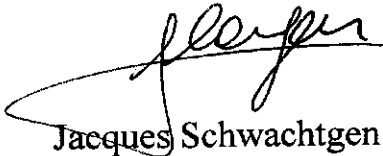
COMMISSARIAT
DU
DISTRICT DE LUXEMBOURG

Réf: 72/06/ST

Retourné à Madame le Bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette après en avoir pris connaissance et avec l'observation que la présente convention n'est pas sujette à l'approbation ministérielle alors que le seuil stipulé à l'article 173ter de la loi communale du 13 décembre 1988 n'est pas dépassé.

Pour le Commissaire de district,

 Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le *SH*
26 JAN. 2006


Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district